

Financement des innovations et du développement des programmes scolaires dans les Ecoles européennes

Conseil supérieur des Ecoles européennes

Réunion des 26 & 27 Janvier 2000 à Bruxelles

L'examen de ce document a été reporté lors du dernier Conseil supérieur d'octobre 1999 (ancienne référence: 1999-D-79)

1.0 Objet

A la demande du Conseil d'inspection, le Conseil supérieur d'avril 1998 a créé un groupe de travail chargé d'explorer les moyens de favoriser les innovations et le développement des programmes scolaires, dans le cadre du budget actuel si possible. Toute proposition dont la mise en application nécessite des crédits supplémentaires doit être approuvée par le Conseil supérieur.

Les inspecteurs souhaitent réaliser leur ambition de faire des écoles de véritables laboratoires pédagogiques, ce qui pour l'instant n'est que partiellement le cas. Une enquête préliminaire menée auprès des écoles a fait apparaître toute une série d'initiatives en puissance dont la mise en oeuvre est freinée par le manque de moyens financiers (voir Annexe A).

Un financement de ce genre permettrait le lancement de projets pilotes, y compris, par exemple, les possibilités en matière de programmes scolaires envisagées par le groupe qui se penche sur l'Avenir des Ecoles.

2.0 Gestion financière

2.1 Modalités budgétaires actuelles

La structure globale du budget figure - à titre d'illustration - à l'Annexe B, alors que la ventilation détaillée des chapitres pertinents, à savoir les chapitres 2 et 3, est reprise à l'Annexe C. D'une manière générale, l'enveloppe budgétaire dont dispose chaque école est répartie par le Conseil supérieur en sept montants ou chapitres, affectés comme suit :

- Chapitre 1 : Traitements et indemnités
- Chapitre 2 : Dépenses de fonctionnement
- Chapitre 3 : Dépenses d'équipement et d'installation
- Chapitre 4 : Dépenses d'installation et de réinstallation des personnels
- Chapitre 5 : Dépenses de créations de postes
- Chapitre 6 : Contribution de l'Ecole de Munich
- Chapitre 7 : Divers [élèves ayant des besoins spécifiques (SEN), frais d'informatique, etc.]

Au sein de chaque chapitre, le montant global est ventilé en sous-totaux affectés à des destinations bien définies. Les virements sont autorisés à l'intérieur d'un chapitre, voire de chapitre à chapitre, sous réserve des dispositions du Règlement financier.

Actuellement, les crédits affectés au matériel pédagogique proviennent essentiellement du chapitre 3 et sont complétés le cas échéant, par les crédits du chapitre 2, dont notamment le 2.2 et le 2.3.

La formule de répartition des crédits entre les différentes matières ou sections linguistiques est variable selon l'école. Ainsi, certaines écoles emploient une méthode purement historique : une base de dotation ayant été fixée dans le temps, chaque dotation reste identique ou est indexée sur un coefficient d'inflation valable pour toutes. Par contre, d'autres écoles procèdent à une évaluation annuelle des dotations, ce qui permet au comité budgétaire de l'école de tenir compte des besoins ou demandes particuliers des professeurs des différentes matières enseignées.

2.2 Propositions

- 2.2.1 Toutes les écoles devraient passer à la deuxième méthode précisée au point 2.1. Celle-ci n'exclut nullement un élément historique - le minimum nécessaire au fonctionnement - mais elle permet de favoriser l'innovation et l'expérimentation au niveau du comité budgétaire de chaque école.
- 2.2.2 Il convient d'établir un budget affecté aux innovations en matière de programme scolaires dont le financement peut difficilement être pris en charge par le budget de chaque école. Il ressort de l'enquête préliminaire relative aux projets éventuels (le détail d'une série de projets de ce genre figure à l'Annexe A) qu'une dotation budgétaire de 50.000 EURO faciliterait la prise en charge d'un nombre non négligeable de projets, tout en garantissant que les crédits limités disponibles à cette fin feront l'objet d'une concurrence saine.

Conformément aux propositions formulées en vue du développement des technologies de l'information et de la communication (TCI - ICT), il convient de mettre en place de nouvelles modalités budgétaires au sein du nouvel article 7.2. créé en janvier 1999 aux fins du développement des programmes scolaires.

3.0 Gestion pédagogique

3.1 Propositions de priorités

Les Inspecteurs doivent se mettre d'accord sur une liste de projets susceptibles de bénéficier d'un soutien financier. Le groupe de travail propose la liste suivante, laquelle s'appuie sur l'observation, sur la lecture des rapports des Inspecteurs, ainsi que sur l'examen des propositions provisoires des écoles :

- 3.1.1 projets destinés à renforcer les liens entre les cycles primaire et secondaire ;
- 3.1.2 projets susceptibles d'intensifier l'emploi par les enseignants des technologies de l'information et de la communication, en tant que partie intégrante de l'enseignement - y compris les projets de formation continuée ;
- 3.1.3 mise au point de méthodes d'enseignement et d'apprentissage plus variées, voire plus innovatrices ;
- 3.1.4 favoriser la conscience européenne chez les élèves ;
- 3.1.5 développement des programmes des différentes matières - à savoir, encourager le développement de programmes existants et nouveaux - par exemple, pour les études complémentaires ;
- 3.1.6 projets en provenance d'autres écoles.

3.2 Groupe directeur

Il faut faire preuve de finesse en gérant un budget affecté aux initiatives en matière de programmes scolaires :

favoriser les innovations au sein des écoles, tout en veillant à assurer l'efficacité du contrôle global de celles-ci.

- 3.2.1 A cet effet, il convient de créer un groupe directeur central, dont le mandat serait de prendre en main la gestion de l'ensemble du processus, allant des soumissions faites par les écoles aux recommandations à présenter au CIM. La composition du groupe pourrait être la suivante :
- un inspecteur du primaire
 - un inspecteur du secondaire
 - un directeur
 - un enseignant
 - le BRCS
- Le groupe serait habilité à coopter d'autres experts susceptibles de lui fournir des conseils pour des projets bien précis.
- 3.2.2 Le groupe directeur mettrait au point un formulaire de demande type, lequel s'inspirerait du formulaire Comenius de la DG XXII, tout en étant beaucoup plus court et simple.
- 3.2.3 A l'initiative des Directeurs, les écoles inviteraient les enseignants à faire des soumissions, compte tenu des priorités précisées sous le point 3.1. ci-avant. Les Ecoles seraient libres d'opérer un choix parmi les soumissions : le cas échéant, les enseignants, les élèves et les parents pourraient y participer. Chaque école serait tenue de dresser une liste de projets présélectionnés en vue de sa présentation au groupe directeur central.
- 3.2.4 Le groupe directeur proposerait au CIM la sélection, la modification ou le refus des propositions des écoles, sur base de critères établis par ce même groupe directeur. Ceux-ci comprendraient vraisemblablement la portée - en conformité avec la liste de priorités, l'ampleur - comprenant plusieurs classes ou sections, les coûts - d'un bon rapport qualité-prix par rapport à la dotation,.... Les crédits ne pourraient être affectés aux décharges d'enseignement, aux recours à des experts externes ni aux conseils du corps enseignants. Le CIM examinerait les propositions présentées, arrêterait une liste de projets retenus et en informerait les écoles.
- 3.2.5 Les Inspecteurs, avec l'aide des écoles, seraient chargés de l'élaboration des moyens permettant de soutenir et d'évaluer les projets et d'en diffuser les résultats. Selon la proposition formulée, deux Inspecteurs, l'un du primaire, l'autre du secondaire, pourraient être associés à chacune des écoles, en vue de favoriser la continuité des contacts. Lors de l'évaluation - tant

sommative que formative - l'autre du secondaire des projets,, l'avis des enseignants, des élèves et des parents pourrait être sollicité.

4.0 Avis des Comités préparatoires

Lors de sa réunion du 11 mars, le Comité pédagogique a accueilli favorablement cette proposition, tout en souhaitant que la gestion administrative reste simple.

Lors de sa réunion des 17 et 18 juin, le Comité administratif et financier a marqué son accord sur la première proposition (2.2.1), selon laquelle les écoles devraient abandonner la méthode historique d'affectation des crédits. Une évaluation périodique des besoins au sein de chaque école représenterait l'occasion d'encourager les innovations en matière budgétaire.

Par contre, le CAF n'est pas convaincu du bien-fondé de la proposition (2.2.2) selon laquelle il convient de créer un nouveau fonds dont la gestion serait confiée à un groupe directeur. En effet, le CAF croit que les écoles devraient faire figurer des projets innovateurs dans leurs projets de budget

ANNEXE A

Exemples de projets soumis par les différentes écoles

1) BERGEN

Collaboration entre sections sur des thèmes de la littérature comparée : étude de mouvements et de genres littéraires de plusieurs pays, ce projet bénéficiant de l'appui de l'Inspecteur français.

Besoins : un jeu de textes

Coût : +/- 1.500 EURO

Foires des sciences dans les cycles primaire et secondaire, en vue de favoriser plus d'expérimentation à tous les niveaux.

Besoins : appareils de laboratoire, matériel d'exposition

Coûts : +/- 2.500 EURO

Mise au point d'un cours d'Euroastronomie en classes S4 + S5

-Le projet de matériel pédagogique est déjà élaboré et un cours pilote a déjà été organisé.

Besoins: frais d'impression interne, équipement simple

Coûts : +/- 2.000 EURO

2) BRUXELLES II

La littérature comme support pédagogique pour l'élargissement de l'enseignement de la L2 dans le cycle primaire

Besoins : textes, prise en charge des frais du projet pilote

Coûts : +/- 1.000 EURO

Passage primaire/secondaire : récolte et collationnement d'exemples de bonnes pratiques en la matière et diffusion auprès des écoles

Besoins : frais de diffusion

Coûts : +/- 1.000 EURO

3) KARLSRUHE

Centre linguistique accessible à tous, destiné à permettre aux élèves de renforcer leurs aptitudes linguistiques en dehors des cours normaux (le centre d'anglais constitue un projet pilote exemplaire)

Besoins : textes, catalogue, équipement audiovisuel, ordinateur personnel (PC)

Coûts : +/- 5.000 EURO

Education environnementale interdisciplinaire. Grâce au volet parascolaire de ce projet, des économies ont déjà pu être réalisées à Karlsruhe (cf. Rapport du Management Inspection)

Besoins: matériel pédagogique, appareils de mesure, etc

Coûts : +/- 2.000 EURO

4) LUXEMBOURG

Centre d'études environnementales pour les classes 1 à 5 du cycle primaire

Besoins: matériel adapté à toutes les classes

Coûts : +/- 7.000 EURO

Acquisition par les élèves du secondaire, de compétences en matière d'information, projet bénéficiant de l'appui du comité de la bibliothèque scolaire, de la direction, de l'association des parents et des bibliothécaires.

Besoins : matériel pédagogique, livres, affiches, matériel audiovisuel, CD-Rom, etc

Coûts : +/- 3.000 EURO

5) MOL

Aménagement de la cour de récréation en vue de favoriser l'apprentissage

Besoins : équipements, peintures, etc

Coûts : +/- 1.000 EURO

Laboratoires de travaux pratiques en sciences pour les classes S 5, 6 & 7

Besoins : matériel

Coûts: +/- 8.000 EURO

Manuel sur les ressources locales destiné aux enseignants

Besoins : coûts de réalisation

Coûts : +/- 2.000 EURO

ANNEXE A - ETAT GENERAL DES DEPENSES PAR CHAPITRE - Budget 1999

Site Classe Chapitre Article	1999		1997						
	Crédits	Variation 1999 - 1998 en %	Crédits Initiaux	Crédits Supp./Rec.	Crédits Totaux	Crédits Incl.+Sup./Rec.	Crédits Finaux	Dépenses Engagées	
Chapitre 1 60 1 Traitements et Indemnités	136.739.404	948.925 0,70%	134.702.503	1.087.981	135.790.484	134.764.559	132.702.892	124.620.572	
Chapitre 2 60 2 Dépenses de Fonctionnement	13.726.716	744.229 5,73%	12.982.487	-	12.982.487	12.487.744	12.980.972	12.750.000	
Chapitre 3 60 3 Dépenses d'équip./d'install.	2.331.918	1.411.827 153,44%	920.111	-	920.111	990.504	1.027.874	1.022.600	
Chapitre 4 60 4 Dépenses Extraopératoires	8.264.893	1.205.130 17,07%	6.984.749	75.014	7.059.763	6.905.908	8.488.808	7.947.676	
Chapitre 5 60 5 Adj. Réim. et Créal. Prestes/II	277.618	71.961 34,99%	205.657	-	205.657	364.063	256.534	-	
Chapitre 6 60 6 Quote-part sect. bud. du IIRC'S	476.394	64.611 15,69%	415.759	-3.971	411.788	428.498	428.498	428.498	
Chapitre 7 60 7 Crédits Opérationnels	1.658.903	283.365 20,60%	1.375.538	-	1.375.538	1.353.552	1.409.252	1.374.144	
60 8 Dépenses Négatives	-	- %	-	-	-	-	-	-	
60 1 DÉPENSES	163.475.876	4.730.048 2,98%	157.586.304	1.159.024	158.745.328	157.294.830	157.294.830	148.143.404	

ANNEXE B - BUDGET - Crédits exercice 1999 - DEPENSES

Site Classe Chapitre Article Poste	1998					1997		
	Crédits	Crédits Indispos	Crédits Supp/Rec.	Crédits Totaux	Crédits Ind. + Sup./Rec.	Crédits Finaux	Dépenses Engagées	
60 2 0 01	465.701	448.458	1.246	449.704	398.180	436.180	426.187	
60 2 0 21	3.975.194	3.948.964	6.840	3.955.804	3.925.733	3.828.983	3.755.146	
60 2 0 22	749.056	730.385	8.012	738.397	747.312	787.916	767.191	
60 2 0 23	598.014	530.279	1.264	531.543	675.883	672.311	671.977	
60 2 0 30	1.798.725	1.765.745	..	1.765.745	1.736.622	1.758.472	1.723.459	
60 2 0 40	486.591	366.734	..	366.734	340.259	479.276	477.665	
60 2 0	8.071.301	7.790.365	17.362	7.807.927	7.823.982	7.963.138	7.821.525	
60 2 1 01	116.710	113.778	..	113.778	113.311	108.960	106.190	
60 2 1 02	218.936	207.440	2.024	209.464	190.736	214.571	213.272	
60 2 1 03	464.243	410.808	..	410.808	372.639	447.825	443.161	
60 2 1 04	58.700	56.830	..	56.830	50.880	56.930	55.310	
60 2 1 05	350.000	350.000	..	350.000	270.000	277.000	276.999	

ANNEXE B - BUDGET - Crédits exercice 1999 - DEPENSES

	1999			1998			1997		
	Crédits	Crédits Indiv.	Crédits Supp./Rec.	Crédits Totaux	Crédits Ind. Supp./Rec.	Crédits Financ.	Dépenses Engagées		
Site Classe Chapitre Article Poste									
60 2 1 06	275.000	250.000	..	250.000	240.000	234.000	233.574		
60 2 1 07	20.000	18.000	..	18.000	22.000	17.000	16.604		
60 2 1	1.503.589	1.408.856	2.024	1.408.880	1.259.566	1.356.286	1.345.130		
60 2 1 Exécution - Administrative									
60 2 2 01	336.055	317.845	..	317.845	306.298	308.808	308.294		
60 2 2 02	341.650	334.938	1.992	336.930	328.794	329.724	323.879		
60 2 2 03	28.375	22.628	..	22.628	21.545	22.495	21.764		
60 2 2 04	11.037	11.581	..	11.581	10.669	10.769	10.224		
60 2 2 05	51.707	49.004	..	49.004	61.714	54.654	49.704		
60 2 2 06	215.192	205.191	2.600	207.791	205.187	207.187	202.720		
60 2 2 07	12.000	11.266	..	11.266	10.264	10.264	7.663		
60 2 2 08	56.919	46.863	..	46.863	46.221	46.521	46.257		
60 2 2	1.053.003	999.316	4.592	1.003.908	990.692	990.512	970.505		
60 2 2 Dép. pour élèves/marché Classés									

ANNEXE B - BUDGET - Crédits exercice 1999 - DEPENSES

Site Classe Chapitre Article Poste	1999			1998			1997		
	Crédite	Crédits Indispos	Crédits Supp/Rec.	Crédits Totaux	Crédite Ind. + Sup./Rec.	Crédits Finaux	Dépenses Engagées		
60 2 3 01 Répar./Entretien mob., mat. div., etc.	136.982	105.976	495	106.471	99.683	132.056	124.910		
60 2 3 02 Frais pour Voiture de service	10.722	10.285	..	10.285	8.140	8.140	7.113		
60 2 3 Autres Dép. de fonctionnement	147.704	116.261	495	116.256	107.823	140.196	132.023		
60 2 4 01 Contrib. act. périscolaires Ass. Parents	169.197	160.241	..	160.241	158.131	64.380	61.746		
60 2 4 02 Indemn. fins. chargés de l'org. act. périscol.	93.751	93.369		
60 2 5 Contrib. act. périscolaires Ass. P.C.	162.197	160.241	..	160.241	158.131	158.131	157.112		
60 2 5 01 Frais de Réception/Représentation	22.568	18.546	..	18.546	17.950	17.950	17.677		
60 2 5 02 Frais de Réunions internes	1.200	1.750	..	1.750	1.640	920	600		
60 2 5 Lois de Récept./Représ./Réunions	23.768	20.298	-	20.298	19.550	18.870	18.277		

ANNEXE B - BUDGET - Crédits exercice 1999 - DEPENSES

Site Classe Chapitre Article Poste	1999			1998			1997		
	Crédits	Crédits Indefinis	Crédits Supp./Rect.	Crédits Totaux	Crédits Impl./Sup./Rec.	Crédits Pénalis	Dépenses Engagées		
60 2 6 01	174.500	355.656	..	355.656	360.069	319.439	298.231		
60 2 6 02	183.200	183.600	..	183.600	160.195	192.707	191.986		
60 2 6 03	14.200	32.748	..	32.748	29.156	11.969	10.549		
60 2 6 04	11.624	30.152	..	30.152	34.487	11.318	8.264		
60 2 6 05	170.000	150.000	..	150.000	135.000	148.000	138.717		
60 2 6 06	70.000	70.000	..	70.000	70.000	54.000	53.788		
60 2 6 07	415.000	375.000	..	375.000	290.000	345.000	344.986		
60 2 6 08	180.000	180.000	..	180.000	170.000	140.000	139.950		
60 2 6 09	510.000	490.000	..	490.000	420.000	420.000	419.933		
60 2 6 10	10.000	36.000	..	36.000	..	22.500	19.226		
60 2 6	1.998.530	1.903.156	..	1.903.156	1.668.907	1.686.233	1.645.650		

Site Classe Chapitre Article Poste	1999			1998			1997		
	Crédits	Crédits Imputés	Crédits Suppl/RecL	Crédits Totaux	Crédits Imput./Rec.	Crédits P/Annex	Dépenses Engagées		
60 2 7 01 Renuv. mob., mach. leur., obj. d'ameubl.	385.359	294.992	50.710	345.692	186.984	359.544	357.224		
60 2 7 02 Renuv. d'autres objets inventoriés	212.195	148.951	..	148.951	142.703	167.783	167.046		
60 2 7 Renuv. du Mob., Machines, etc...	597.554	443.943	50.700	494.643	329.687	527.327	524.270		
60 2 8 01 Diverses Menues dépenses	9.181	8.731	..	8.731	7.937	8.217	6.829		
60 2 8 02 Frais de Contentieux	115.000	100.000	..	100.000	87.000	97.600	97.507		
60 2 8 03 Caisse de Secours		
60 2 8 Divers	124.181	108.731	..	108.731	94.937	105.817	104.426		

ANNEXE B - BUDGET - Crédits exercice 1999 - DEPENSES

	1999			1998			1997		
	Crédits	Crédits Indéfinis	Crédits Supp./Rect.	Crédits Totaux	Crédits Int.-Sup./Rec.	Crédits Finaux	Dépenses Financées		
Site Classe Chapitre Article Poste									
60 2 9 01 Applications de la T.V.A.	15.689	33.122	..	33.122	34.462	33.762	11 085		
60 2 9 Induits	35.682	33.122	..	33.122	34.462	33.762	31 085		
60 2 Dépenses de fonctionnement	11.726.716	12.982.487	75.173	13.057.660	12.487.244	12.980.972	12.750.006		

ANNEXE B - BUDGET - Crédits exercice 1999 - DEPENSES

	1999			1998			1997		
	Crédits	Crédits Indispos	Crédits Supp./Rec.	Crédits Totaux	Crédits Ind. + Sup./Rec.	Crédits Finaux	Dépenses Engagées		
60 3 0 01	85.410	46.980	1.700	48.680	64.425	77.650	77.190		
60 3 0 02	477.246	98.904	..	98.904	117.068	108.643	107.711		
60 3 0 03	273.956	231.105	..	231.105	216.408	213.231	212.315		
60 3 0 04	23.421	25.117	..	25.117	25.140	23.015	22.931		
60 3 0 05	200.638	124.742	..	124.742	129.569	130.869	130.406		
60 3 0 06	150.163	142.932	..	142.932	145.560	145.060	141.738		
60 3 0 07	345.389	78.500	..	78.500	85.695	118.765	118.136		
60 3 0 08	775.695	171.831	219.500	391.331	206.639	210.639	210.172		
60 3 0	2.311.928	920.111	221.200	1.141.311	920.504	1.027.874	1.022.603		
60 J	2.311.928	920.111	221.200	1.141.311	920.504	1.027.874	1.022.603		